

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2014

Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Le 20 juin 2014 à 18h31, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Léon MASSON. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déplacé à la Salle Léon Masson pour pouvoir accueillir tous les simianais. Il rappelle également que le Conseil Municipal n'est pas une réunion publique et qu'aucune question ne peut être posée en dehors des conseillers municipaux.

Désignation de Madame Sylvie YEROUNIAN comme secrétaire de séance

Pour : 29

A 18h35, il est procédé à l'appel.

Présents : 24

Procurations : 5

Absents : 0

M. Robert CANAMAS donne procuration à Monsieur Jean LEPESQ

M. Dominique FERREN donne procuration à Monsieur Michel KASMAREC

Mme Paule RANUCCI donne procuration à Madame Claudine SEGURA

M. Michel BOYER donne procuration à Monsieur Christian ARNAUD

Mme Marie-Claire TARDY donne procuration à Madame Sylvie PIQUENOT

1 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Les membres du bureau sont :

Laurie GIUSFREDI-NOCETTI,

Jérémy PASTORE

Jean LE PESQ

Violette STISSI

M. le Maire présente les deux listes

SIMIANE AUTREMENT Titulaires 15

Suppléants 5

SIMIANE ENSEMBLE Titulaires 3

Suppléant 1

Il est procédé à la distribution des deux listes, au vote et au dépouillement.

SIMIANE AUTREMENT :

15 Titulaires : Philippe ARDHUIN, Myriam Graziella CACAVELLI, Michel KASMAREC, Dominique VALERA, Philippe CHANTRAINE, Sylvie YEROUNIAN, Jean LE PESQ, Isabelle CAUET, Gérard FRANCONI, Laurie GIUSFREDI-NOCETTI, Gilbert ZUNINO, Anna GAGLIARDI, Michel BOISRAME, Claudine SEGURA, Jérémy PASTORE

5 Suppléants : Yvonne FORNASIER, Léonard BALDOCCHI, Marie-France BESSON, Robert CANAMAS, Paule RANUCCI

SIMIANE ENSEMBLE :

3 Titulaires : Marie Claire TARDY, Christian ARNAUD, Sylvie PIQUENOT

1 Suppléant : Jean-Pierre PERRIER

M. Christian ARNAUD demande à M. le Maire d'expliquer à l'assemblée d'où vient le nombre de candidats sur chaque liste.

Intervention de M. le Maire : il s'agit d'élections à la proportionnelle. Il y a 12 candidats titulaires sur la liste SIMIANE AUTREMENT et 3 sur la liste SIMIANE ENSEMBLE.

Afin de faciliter le vote, M. le Maire propose de plier les listes et de ne pas les mettre dans les enveloppes.

Pour : 29

Contre : 0

M. Jean LE PESQ annonce les résultats suivants :

Pour la liste SIMIANE AUTREMENT, 23 votes, les 12 délégués et 4 suppléants élus sont :

Titulaires : Philippe ARDHUIN, Myriam Graziella CACAVELLI, Michel KASMAREC, Dominique VALERA, Philippe CHANTRAINE, Sylvie YEROUNIAN, Jean LE PESQ, Isabelle CAUET, Gérard FRANCONI, Laurie GIUSFREDI-NOCETTI, Gilbert ZUNINO, Anna GAGLIARDI

Suppléants : Michel BOISRAME, Claudine SEGURA, Jérémy PASTORE, Yvonne FORNASIER

Pour la liste SIMIANE ENSEMBLE, 6 votes, les 3 délégués et le suppléant élus sont :

Titulaires : Marie Claire TARDY, Christian ARNAUD, Sylvie PIQUENOT

Suppléant : Jean-Pierre PERRIER

Les résultats sont amenés immédiatement à la Préfecture par la Police Municipale.

Le Conseil Municipal reprend à 19h05

Madame Sylvie PIQUENOT se lève et prend la parole et dénonce :

- La tenue du précédent Conseil Municipal, selon elles, à charge envers la gestion de la précédente municipalité,
- Les interventions synthétisées de l'opposition dans le compte rendu du Conseil Municipal du 29/04/2014,
- La diffusion sur le site de ce compte rendu sur le site de la Mairie,
- L'absence de place dans la lettre du Maire,
- L'absence de réunions des commissions municipales

M. Christian ARNAUD intervient à son tour afin de s'exprimer sur les points suivants :

- L'emploi recruté par le maire sortant sans délibération du Conseil,
- Les finances :
 - Absence de réunions de la commission des finances,
 - Le mélange fonctionnement et investissement,
 - La réalisation du PAE,
 - Les provisions pour litiges.

Intervention de M. Michel BOISRAME : gérer c'est prévoir aussi cher Monsieur ARNAUD !

Intervention de Monsieur le Maire : le procès-verbal, je veux bien que vous ne l'approuviez pas. Je veux

bien vous laisser une tribune M. ARNAUD, là, je ne vous ai pas interrompu. Mais, quand vous dites que le PAE a été fait : Faux sur le PAE, nous avons pris le montant initial et nous avons déduit les travaux exécutés ; Surtout que les travaux exécutés ne sont pas forcément ceux qui sont marqués dans le PAE

- La téléphonie, le logiciel comptable, la photocopieuse, ...

Intervention de Monsieur le Maire : 650 000 photocopies

Intervention de M. Michel BOISRAMÉ : Il n'y a que vous qui avez la parole, Monsieur, il n'y a que vous qui avez la parole, nous on ne parle pas. Vous avez deux fois plus la parole que nous.

Intervention de Violette STISSI : Monsieur le Maire, pouvez-vous faire taire l'assemblée ? Moi ça me dérange, je n'entends pas.

Intervention de M. le Maire : S'il vous plaît, il y a un conseiller municipal qui demande de faire taire l'assemblée. Il est vrai que l'on était plus tranquille avant car il n'y avait pas de public et moi, j'ai décidé que le public pouvait y assister. Continuez

M. Christian ARNAUD : nous souhaitons pratiquer une opposition constructive. Pour cela, il faut que nos échanges au sein du conseil soient aussi constructifs, que les comptes rendus reflètent la teneur des débats, que les commissions municipales se réunissent, que le droit d'expression de l'opposition dans les publications communales soit respecté.

Intervention de M. le Maire : Pour ceci, nous allons le faire d'une façon synthétique malgré les reproches que nous avons eus, car vos interventions sont annexées au PV du Conseil Municipal. Vous conviendrez que si on inscrit au Procès-Verbal du Conseil Municipal tout ceci, c'est « Guerre et Paix » avec son flux de photocopies.

Concernant les travaux, vous dites que l'on a dénaturé. Je rappelle que l'opposition a mis en place un micro. Tout est enregistré. On n'entendait pas les interventions, alors, nous avons installé d'autres micros, cela permettra à tout le monde d'entendre. Donc, il n'y a rien à cacher. Alors quand vous dites que c'est dénaturé, c'est enregistré.

Deuxièmement vous parlez des travaux de proximité 2010/2014, 1 million € de subventions pour 100 000€ de réalisés. D'accord ?

Intervention de M. Christian ARNAUD : non

Intervention de M. le Maire : Quand vous nous dites qu'au niveau de l'opposition, vous vous sentez muselés, et je ne sais quoi. Vous avez demandé, cette semaine, à venir me voir. J'ai accepté, je vous ai reçu et vous m'avez questionné sur le Conseil Municipal. Il n'y a pas de souci, je vous ai donné les réponses. Je me demande si je ne vous ai pas donné les réponses pour que vous puissiez faire les répliques. Je veux bien si c'est constructif, sinon, je mets un bémol.

Ci-joint annexe 2 pages

Il est procédé au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Avril 2014

Pour : 23

Contre : 6

2 - Nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal : salle Léon Masson, rue Lambert

Avant la lecture de ce point, Madame Sylvie PIQUENOT demande la parole pour que les débats se déroulent dans une ambiance sereine sans les commentaires du public qui sont particulièrement désagréables à l'opposition.

Intervention de M. le Maire : si votre demande est de faire un conseil municipal à huis clos, la réponse est non.

Intervention de Mme PIQUENOT : Ce n'est pas du tout ce que je viens de dire, nous voterons pour cette délibération

Intervention de M. le Maire : actuellement, de par le CGCT, le public, donc, les Simianais peuvent assister au Conseil Municipal. Dire que le public vous gêne parce qu'il discute, parce qu'il y a un brouhaha, je veux bien. Moi j'appelle cela de la démocratie tant qu'il n'y a pas d'intervention du public.

Intervention de Mme PIQUENOT : C'était plus que ça, au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire, nous avons entendu des choses très agressives vis-à-vis de nous. C'était fort dérangeant.

Intervention de Michel BOISRAME : Non ce n'est pas vrai

Intervention de Mme PIQUENOT : je parle du public, je ne parle pas des interventions des conseillers. Mais nous sommes quand même favorables

Ci-joint annexe 1 page

Pour : 29

3 - Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services compte tenu du départ à la retraite de Madame Annie CALLEA

Monsieur le Maire explique qu'un poste fonctionnel est lié à la mandature. Il ne s'agit pas d'un titulaire.

Ce qui permet à la majorité suivante, s'il y a changement ou si le maire le désire, de mettre fin au contrat comme cela se fait dans la majorité des communes.

Cet emploi fonctionnel pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité au taux maxi. Les crédits sont prévus au budget

Pour : 29

4 - Instauration de la prime de responsabilité

Intervention de M. Christian ARNAUD : Vous nous avez reçus et je vous en remercie, avec Mme TARDY, pour répondre à un certain nombre d'interrogations que nous avons concernant ces créations ou remplacements de postes. Voilà le souhait, c'est que par la suite ce genre de questions soit abordé en commission, ce qui est plus riche malgré que vous nous ayez donné toute l'information, mais en commission, il y a un échange, un débat, on approfondit les questions ce qui permet d'avoir des décisions encore plus approfondies. Mais voilà pour autant de problème, c'est sur ces différentes questions concernant le personnel, il y a une question que nous n'avons pas abordé ça été dit à l'instant que les crédits étaient prévus au budget et pour cette prime et pour les postes je vois que la plupart du temps c'est inscrit au budget que les crédits soient ils sont présents, soient, ils sont à demander. Ce n'est pas précisé pour cette prime. Est-ce que globalement, toutes les décisions que nous allons prendre sont inscrites dans le budget ou à compléter le cas échéant ?

Intervention de M. le Maire : Il y a des postes de vacataires qui ne seront pas renouvelés et l'enveloppe budgétaire ne va pas bouger.

Pour : 29

5 - Création d'un poste à temps non complet technicien territorial

Pour : 29

6 - Création de quatre postes à temps non complet adjoint animation de 2^{ème} classe (périscolaire /ALSH)

Intervention de Mme Graziella CACAVELLI : durant le temps scolaire, le besoin est de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 pour le lundi et le jeudi et pour le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30. A ceci, on rajoute le mercredi de 11h30 à 18h30, cela, nous fait 26h00. Effectivement, on n'avait pas besoin de 31 heures. On rajoute quand même 30 minutes car pendant le rythme scolaire, ils vont venir un quart d'heure avant, ça fait 26h30.

Le centre aéré étant ouvert 55h00 par semaine, il aurait fallu deux employés pour remplacer un animateur (vacances scolaires). En faisant venir le personnel mairie 10h/jour (le nombre d'heures d'un animateur), nous pouvons, donc, remplacer un animateur par un employé (embauche) et donc réduire les dépenses. Les 31 heures, nous permettent de ne pas embaucher pendant les vacances scolaires (annualisation).

Intervention de M. Christian ARNAUD : il avait été prévu d'allonger, d'anticiper la garderie du matin pour répondre à des besoins. Est-ce que c'est intégré dans la démarche

Intervention de Mme Graziella CACAVELLI : ç'a été fait M. ARNAUD

Intervention de M. le Maire : ça a été fait, cela été acté et annoncé aux parents.

Intervention de Mme Graziella CACAVELLI : c'est de 07h30 comme c'était prévu et le centre aéré est ouvert à partir de cette année, juste pour les vacances scolaires, à partir de 3 ans. Donc, l'important, c'est d'avoir des personnes animatrices avec 2 CAP « Petite Enfance » pour la maternelle.

Pour : 29

7 - Délibération portant mise en place d'un emploi de vacataire/ modification du temps de travail

Pour : 29

8 - Délibération portant mise en place d'un emploi de vacataire : modification du temps de travail

Pour : 29

9 - Délibération autorisant le renouvellement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent à temps complet assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe

Pour : 29

10 - Création d'un poste à temps complet adjoint technique de 2^{ème} classe

Il a été prévu d'acheter un engin. Il serait bon d'une façon officielle de recruter un enginiste

Pour : 29

11 - Information du Conseil Municipal sur le projet de modification du PLU

Monsieur le Maire a décidé de prendre un arrêté prescrivant une modification au niveau du PLU.

Concernant la zone dans la plaine entre le lotissement de la Marie-Louise et le Clos des Mourgues). Il s'agirait d'une révision et non pas d'une modification. Dans ce cas, on reviendrait à l'ancien POS. Et toute commune qui n'aurait pas voté un PLU en 2015 risquerait de voir son PLU imposé.

Intervention M. Christian ARNAUD : une information en mairie de Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et nous l'en remercions. Sur les deux premiers points, il n'y a rien à dire.

Sur la zone AU, donc, de ce que vous venez de nous dire et qui nous avait été indiqué sur le projet d'habitat participatif qui était prévu sur ce terrain qui est à côté des Coquelicots, donc, vous comptez lui donner une suite. La preuve, c'est que vous traduisais en zone immédiatement constructive qui est une zone actuellement en AU. C'est bien cela. Donc on ne peut qu'être que favorable. L'autre terrain lui est retiré de la demande puisque ça ferait une révision de PLU. Nous-mêmes, notre municipalité avons demandé sa constructibilité qui nous avait été refusée au titre de l'inondabilité de ce secteur. Voilà, c'est juste une information mais que vous avez je pense par ailleurs.

Intervention de M. le Maire : concernant ce terrain, nous avons contacté le Préfet qui nous a dit que pour ce terrain, il risquerait de nous être demandé une révision du PLU. C'est pour cela que nous l'avons retiré.

Intervention M. Christian ARNAUD : d'autant plus que pour nous-mêmes lors de l'élaboration du PLU, nous avons demandé s'il pouvait être constructible et ça nous a été refusé au titre du risque inondabilité. Voilà, c'est une information.

Donc, par contre, effectivement sur le Bédouffe, bien sûr on ne sera pas d'accord, vous l'imaginez puisque c'est un point de divergence

Intervention de Graziella CACAVELLI : il n'a jamais été d'accord M. ARNAUD sur ce sujet

Intervention M. Christian ARNAUD : on a tout voté jusqu'ici. Mais c'est juste une information. Je voulais rappeler que notre équipe BEDOUFFE avait deux enjeux importants : un programme de 48 logements sociaux avec 13 HABITAT qui avait donné lieu à une convention qui engage quand même la mairie et 13 HABITAT va sans doute vous réclamer le coût des études puisque la mairie ne donne pas suite à un projet qui a été mis dans une convention.

Intervention de M. le Maire : C'est une demande de dédommagement qui m'a extrêmement surpris étant donné que je rappelle qu'au niveau de la Bédouffe, il faut quand même se remettre les choses en tête. C'est un projet que vous avez initié en 2008. Ce projet a été stoppé. C'était le Centre Intergénérationnel.

Intervention de M. Christian ARNAUD : Il y avait le projet d'EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), c'est en fait une maison de retraite hospitalisée et donc statut publique qui avait été validé par le Conseil Général après l'entente départementale dont on avait l'accord. Et, entre temps, avait été créée l'agence régionale de santé qui a redistribué les autorisations sur l'ensemble de la région et qu'on attribuait en priorité des Alpes Maritimes. Donc, ce projet qui a été validé au moment où on l'a lancé a été bloqué sur la partie EHPAD. Mais pour autant, on avait réservé cet emplacement en espérant avoir dans les années qui viennent avoir un EHPAD ce qui est quand même pour la commune un

service important puisqu'il y avait 90 lits dont des places Alzheimer et 30 emplois. Cela pourrait être un lieu qui nous accueillerait demain peut-être. Je ne le souhaite pas et on serait content d'avoir cet outil. C'était quelque chose que nous avions réservé, la précédente municipalité, je le rappelle. Bon après les choix c'est plus nous qui gérons l'urbanisme pour le débouché sur la route de siège.

L'autre projet, c'étaient les logements sociaux il y a une convention avec 13 HABITAT qui engage la commune, il faut voir les conséquences que ça peut avoir.

Et pour cet autre projet, juste pour finir il y avait un autre aménagement de la voirie à faire sur le débouché de la route de Siège qui avait entraîné un lancement de DUP

Intervention de M. le Maire : remettons les choses dans l'ordre. Si vous vouliez, en 2008, faire ce projet, il fallait le faire. Il y a eu l'opposition de la population. On ne va pas y revenir dessus.

Deuxièmement, vous dites dans ce cas-là, vous allez payer des dédommagements. Je suis arrivé à la mairie, il y avait déjà la demande de dédommagements. Je n'avais pas signé l'arrêté concernant la modification du PLU. Il ne faut pas donner la paternité des dédommagements à la nouvelle municipalité. Quand même, Il faut être cohérent.

Intervention de M. Christian ARNAUD : ce que vous dites est tout à fait vrai.

Intervention de M. le Maire : merci

Intervention de M Christian ARNAUD : ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu un changement de direction à 13 HABITAT et que la nouvelle direction, alors que de nous-mêmes, nous étions jamais, puisque qu'on était porteur de ce projet de réalisation avait modifié les projets sans nous dire que de ce fait, il nous reprendrait des forfaits d'études. Donc, il y avait un litige sur ce point, c'est tout à fait exact.

Intervention de M. le Maire : M. ARNAUD, je vous ai laissé parler. Mais, il aurait été de bon ton, dans ce cas-là de régulariser ce problème avant de quitter la municipalité. Mais, il est fortement gênant d'entendre que c'est la faute de la nouvelle municipalité.

Intervention de M. Christian ARNAUD : non, je n'ai pas dit ça.

Intervention de M. le Maire : Bien. Mais, c'est ce que j'ai compris.

Intervention de M. Christian ARNAUD : non, je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'il y a une convention. Là, nous allons argumenter, alors effectivement, ça date du milieu de l'année dernière ces changements de direction et cette nouvelle direction qui nous a fait cette réclamation donc milieu de l'année dernière effectivement. C'est mieux de régler les affaires au cours du mandat en cours précédent, mais on n'a pas pu, compte tenu des délais et je signalais ce point, mais effectivement, c'est lié à un changement politique de la direction de 13 HABITAT et qui pose la question que vous connaissez. Bon. Je voulais surtout insisté sur la partie EHPAD.

L'autre point qui est plus mineur, c'est l'emplacement réservé pour le chemin des Vignes. Cette réservation au POS existe depuis l'origine du POS de 1984. Il s'agit en fait d'emprise à 12 mètres qui existent sur la plupart des voiries de la commune qu'elles soient municipales ou départementales qui permettent, alors sur des petites voiries comme le Chemin des Vignes de pouvoir dégager des espaces de croisements ou créer un chemin piétons ou une piste cyclable sans avoir à relancer toute une procédure. C'est en aucun cas, puisque ce n'était même pas nous qui l'avions mis en place cette réservation dans aucun cas la volonté d'élargir le Chemin des Vignes. D'ailleurs, il a été refait en l'état récemment et donc bien ça montre bien que ces réservations sont des marges de manœuvres de la puissance publique pour adapter.

Intervention de M. le Maire : si vous n'aviez pas la volonté de le faire, pourquoi vous l'avez marqué au PLU ? Vous êtes tout à fait d'accord avec moi de le retirer ?

Intervention de M. Christian ARNAUD : non je ne suis pas euh... je vous explique que c'est des marges de manœuvres que se donne la puissance publique et qui n'existe pas que sur le Chemin des Vignes, mais sur toutes les voiries de la communes pour pouvoir créer suivant le cas des évitements quand les croisements parce que c'est des voies de largeur à voie unique, donc il y a des croisements s'ils deviennent trop problématiques, ça était fait au Chemin de Laroque, on crée des élargissements et ça permet aussi d'instruire des opérations de type chemin piétons ou piste cyclable, le cas échéant. C'est des marges de manœuvres que se donnent la collectivité et la puissance publique que ça soit la commune ou le département et c'est dommage de l'abandonner, voilà, c'est, il n'y a pas de risque puisque ça serait idiot de faire..... une voie passante... J'en ai fini

Intervention de M. le Maire : M. ARNAUD, vous savez ce que représente 12 mètres ?

Intervention de M. Christian ARNAUD : oui

Intervention de M. le Maire : je rappelle que le nom est Chemin des Vignes. Ce n'est pas l'Avenue des Vignes, ce n'est pas l'autoroute des Vignes.

Intervention de M. Christian ARNAUD : vous n'avez pas compris

Intervention de M. le Maire : les camions ne pourront pas passer par une ZAC éventuelle au Safre. Loin de moi cette idée !

Intervention de M. Christian ARNAUD : Excusez-moi, ça n'a rien à voir avec la ZAC du Safre

Intervention de M. le Maire : tout à fait j'en suis conscient

12 - Information sur l'implication de la loi ALUR sur toutes les zones non classées en zone urbaine au niveau de la commune

M. le Maire : cette loi est en cours de révision. Avec cette loi, on vient de bloquer 80% du foncier de Simiane.

Donc, il ne nous reste plus que 20% et dans les 20% restant, 40% sont inondables.

Cette loi ALUR a été faite pour les centres urbains et n'a pas pris en compte toutes les communes péri-urbaines et rurales. Ce qui bloque c'est l'article 157. Les constructions existantes situées en dehors de ce secteur (des zones U) et dans les zones naturelles, agricoles ou forestières ne peuvent faire l'objet que d'une adaptation ou d'une réfection à l'exclusion de tout changement de destination.

La Mairie a interrogé la Préfecture.

Des questions ont été posées au Préfet pour savoir s'il existait des possibilités de faire des adaptations : Une clôture est-ce une adaptation ? Oui

- Une piscine est-ce une adaptation ? Oui
- Les petites annexes prévues dans le PLU sont-elles des adaptations ? Oui
- Les extensions sont-elles des adaptations ? Non

Une réunion en Préfecture est prévue où l'on va réexpliquer et clarifier la nouvelle Loi ALUR.

M. Philippe CHANTRAINE ne cache pas que cette loi est dramatique pour les simianais qui ne peuvent plus rien faire sur leur terrain comme la loi le prévoit. Par contre, il sera demandé au Préfet de clarifier le type d'adaptations qui pourront être faites.

Par contre pas d'extensions possibles, alors que le PLU le permettait

Pour le moment, ce qui est révisé, c'est uniquement la partie locative de la loi ALUR.

Madame DUFLOT et la loi ALUR nous ont bien bloqués

Concernant, les condamnations ou autres, il a été trouvé des permis de construire des engagements écrits de l'ancienne municipalité sur des aménagements futurs qui auront du mal à être réalisés. Les constructions étant en cours, la mairie sera sûrement condamnée.

La parole est donnée à M. Michel KASMAREC : M. Arnaud, je vous invite à vous rapprocher de moi pour clarifier les chiffres que vous avez annoncés tout à l'heure, je vous transmettrai les chiffres réels dont ceux que vous m'avez vous-même remis lors de la passation.


M. ARNAUD accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remerciements aux Simianais d'être venus si nombreux.

La Secrétaire de Séance,
Sylvie YEROUNIAN

Le Maire,
Philippe ARDHUIN



The official seal of the Municipality of Simiane is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff. The text around the seal reads "MAIRIE de SIMIANE" at the top and "DEPT. des BOUCHES du RHÔNE" at the bottom. The seal is partially obscured by the signature.

Intervention en CM du 29/06

Intervention de Sylvie Piquenot
Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 29 avril les interventions des conseillers municipaux de votre majorité se sont concentrées sur la critique de la gestion de la municipalité précédente avec des présentations à charge qui n'avaient rien de l'approche objective que l'on est en droit d'attendre de la majorité et de son maire. Comme vous le dites et l'écrivez vous êtes maire de toutes les simianaises et simianais et pas seulement de vos seuls électeurs.

Aujourd'hui, nous vous apportons des éléments pour corriger les différents points qui nous ont été assésés lors du dernier conseil municipal.

D'ailleurs, nous pouvons commencer par le compte rendu du conseil du 29 avril. C'est un exercice fastidieux que celui de secrétaire de séance, je peux en témoigner pour l'avoir pratiqué plusieurs années mais, à minima, le compte rendu doit rester objectif.

Dans le compte rendu que nous avons reçu, nos interventions sont synthétisées de telle sorte que l'on n'en comprend pas le sens. Il ne reprend des interventions de l'opposition que celles qui arrangent la majorité. Je prendrai pour exemple l'intervention sur les finances de la commune de l'un de vos conseillers municipaux délégué qui y figure intégralement, ce qui n'est pas le cas de notre réaction faite en séance suite aux propos tenus. Tout ce qui peut déranger n'est pas repris.

Nous sommes en démocratie, la propagande qui déforme les faits n'a plus lieu d'être.

Ce compte-rendu a été diffusé sur le site de la mairie alors même qu'il n'avait pas été voté en Conseil Municipal.

De ce fait, je vous informe que nous ne l'approuverons pas.

Vous diffusez une lettre du maire qui reprend la charge contre l'ancienne municipalité faite en Conseil Municipal sans laisser la place à l'opposition pour exprimer son point de vue comme la loi vous l'impose selon l'article L. 2121-27-1 du CGCT. Nous demandons à exercer notre droit de réponse.

Le 29 avril, pour le vote du budget, vous indiquiez que vous n'aviez pas eu le temps de réunir la commission des finances. Cela aurait été préférable au regard de ce qui s'est passé dans le conseil mais, admettons, le temps était compté.

Aujourd'hui, le 20 juin cette excuse du délai n'a plus lieu d'être.

Sur des sujets aussi importants qu'une modification du PLU, que les nouveaux rythmes scolaires aucune commission municipale n'a été réunie. Nous vous demandons d'y remédier.

Intervention de Christian Arnaud

Emploi recruté par le maire sortant sans délibération du conseil

Il s'agissait d'un CDD pour renforcer les équipes du service technique et pour les opérations de préparation de l'été : fauchage etc...alors que l'un des agents de la commune ne pouvait plus assurer certaines fonctions pour des raisons médicales.

S'agissant d'un CDD pour surcharge ponctuelle, il n'y avait pas lieu de créer un poste.

La personne recrutée disposait des Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) nécessaires pour assurer immédiatement ces missions.

Concernant les finances

Une réunion de la commission des finances vous aurait évité l'énumération instruite à charge par M l'adjoint aux finances.

- La trésorerie : l'état que vous en faites mélange fonctionnement et investissement qui doivent avoir un traitement séparé. De plus, si l'on considère la dynamique des dépenses, il faut aussi voir celle des recettes. C'est pour cela que le budget et le compte administratif sont les principaux outils d'analyse de la situation d'une commune.
- Vous déduisez sur la seule année 2014 l'intégralité d'un emprunt pris sur 15 ans. Il ne faudrait considérer que la part du remboursement d'une année.
- Le PAE : il a été réalisé en majeure partie. Le montant que vous reprenez est le montant initial

qui ne correspond donc pas à la réalité aujourd'hui.

- Les provisions pour litiges : elles sont inscrites au budget au montant maximum possible, par obligation réglementaire. Les affaires ne sont pas encore jugées et les avocats sont là pour défendre les intérêts de la commune. D'ailleurs quand on parle de litige, monsieur le maire, il faut parler des montants payés réellement mais aussi des recettes collectées en cas de condamnation des tiers.

Autres points abordés

- La téléphonie : le remplacement des installations était programmé et financé pour 2014.
- La photocopieuse : l'unification des contrats était prévue. La dématérialisation, notamment celles des conseils municipaux que nous avons mise en place, commençait à apporter une baisse sensible du nombre de photocopies qui s'élève à moins de 100 photocopies par habitant et non 1000, comme cela a été dit en conseil. Je vous rappelle qu'il s'agit du total des photocopies de tous les services et activités de la municipalité : administration, scolaire, culture...
- L'interface paie comptabilité est en cours de développement et vous allez en bénéficier.
- Le nouveau logiciel de comptabilité prévu en 2014 apportera par ailleurs une solution à ce problème avec aussi la mise aux normes aux standards d'échange en vue de la dématérialisation de la comptabilité.
- Défaut de maintenance du parc de véhicules : vous ne faites état que des matériels à réformer mais si vous regardez le parc dans son ensemble vous constaterez qu'il a été en grande partie renouvelé.
- Nous vous confirmons que le passage protégé du cours des Héros est bien aux normes (2,5m de plateau).

Travaux de proximité (financés à 80% par le Conseil Général)

Vous avez annoncé un taux de réalisation de 10%, la réalité est de 74% depuis 2008 !

- De 2008 à 2010 Tout a été réalisé (soit 15 opérations terminées),
- En 2011 les opérations ont été réalisées à 50%
- En 2012, 20% ont été réalisés.

Le décalage dans le temps, d'une année sur l'autre est imposé par l'attente obligatoire de la décision d'aide du Conseil Général qui intervient du milieu jusqu'à la fin de l'année.

Pour conclure, nous maintenons que la gestion de notre municipalité a été saine.

Je rappellerai juste les 2 chiffres sur l'excédent dégagé en 2013 :

Section de fonctionnement + 565 760,29€

Section d'investissement + 662 267,53€

Nous laissons une commune avec un taux d'endettement tout à fait modéré : moitié moins que les communes de même strate.

Le taux d'imposition est inférieur à la moyenne départementale.

Monsieur le maire, au delà de nos désaccords légitimes qui font partie du débat démocratique nous déplorons le ton et le climat du conseil municipal depuis les élections qui n'ont respecté jusqu'ici, ni l'assemblée, ni la fonction de chacun, ni l'opposition que nous représentons ici.

Comme nous vous l'avons indiqué nous souhaitons pratiquer une opposition constructive. Pour cela il faut que nos échanges au sein du conseil soient aussi constructifs, que les compte rendus reflètent la teneur des débats, que les commissions municipales se réunissent, que le droit d'expression de l'opposition dans les publications communales soit respecté.

Nous demandons que notre réponse soit intégralement reprise dans le corps du compte rendu de ce conseil municipal.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 20 juin 2014

Point 2 : Nouveau lieu de réunion du conseil municipal : salle Léon Masson

Position des élus de Simiane Ensemble : intervention de Sylvie PIQUENOT

Monsieur le maire, vous nous consultez aujourd'hui pour décider du transfert du conseil municipal dans cette salle.

Nous y sommes favorables.

Nous sommes favorables à la participation citoyenne, à la participation des simianais à la vie publique.

Nous vous demandons cependant une chose, monsieur le maire, que les débats se tiennent dans une ambiance sereine sans être perturbés, comme cela a été le cas lors du dernier conseil municipal, par les commentaires de certaines personnes du public particulièrement agressives et dérangeantes.

Nous comptons donc sur vous pour tenir la séance dans le respect du aux membres de cette assemblée.

Nous voterons pour cette délibération.

Merci